

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, mardi le 2 juillet 2013, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 3 juin 2013.
3. Pavage des 7 transitions (Rang7 est (4), route de la Station (1), Rang 8 est (1) et Rang Scott (1)).
4. Résultats de la demande de soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires pour le prolongement de rue des Jonquilles.
5. Mandat à M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, pour une description technique du terrain vendu à M. Serge Bergeron.
6. Achat matériel aqueduc pour le prolongement de la rue des Jonquilles.
7. Location d'une pelle mécanique pour le prolongement de la rue des Jonquilles.
8. Location service de Réal Huot inc. pour un branchement au réseau d'aqueduc.
9. Demande de dérogation mineure de la Ferme Micha inc. pour fournaise extérieure au bois.
10. Demande de nettoyage d'un cours d'eau par M. Paul Lemelin.
11. Demande de M. Michel Lemelin pour remplir fossé en face de sa résidence.
12. Étude pour la mise en place d'un réseau de téléphonie IP.
13. Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.(22 961 \$)
14. Période de questions de l'assistance.
15. Achat d'une tondeuse avec sac.
16. Girouette pour le gazebo de l'aire de repos.
17. Délégation des pouvoirs nécessaires à demander des soumissions pour les assurances collectives.
18. Dépôt des indicateurs de gestion 2012.
19. Demande d'aide financière pour la Journée Bouger en famille.
20. Compensation pour l'utilisation de la remorque de M. Alain Bergeron pour transport des fleurs.
21. Transfert de 4 000 \$ au service de loisirs.
22. Correspondance.
23. Approbation des comptes.
24. États des revenus et dépenses au 30 juin 2013.
25. Varia. (panneau « Échec au crime »)
26. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2013-160

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2013-161**Approbation du procès-verbal du 3 juin 2013.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 3 juin 2013, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2013-162**Pavage des 7 transitions.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Pavage Lagacé & Frères inc., pour le pavage de 7 transitions, soient 4 sur le Rang 7 Est, 1 sur la route de la Station, 1 sur le Rang 8 Est et 1 sur le Rang Scott.

Que le prix à la tonne métrique pour les travaux de pavage est de 206.94 \$, incluant les taxes, la préparation avant pavage, la fourniture de l'enrobé bitumineux, la pesée, le transport, la mise en place, le compactage, ainsi que la fourniture et la pose du bitume d'amorçage.

Que le nombre de tonnes métriques requis pour les travaux de pavage des transitions, est estimé à 90, pour un déboursé de plus ou moins 18 625.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-163**Résultats de l'ouverture des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires pour le prolongement de la rue des Jonquilles.**

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires pour le prolongement de la rue des Jonquilles. Deux soumissions ont été reçues avant 14h00 le 25 juin 2013. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau municipal, le 25 juin 2013 à 14h01, par M. Réjean Gingras, directeur général, en présence de M. François Gingras, inspecteur municipal adjoint, et Mme Claire Gosselin, inspectrice en bâtiment et en environnement. Les prix des soumissions sont les suivants :

EMP inc.

Type de matériel granulaire	Quantité	Prix unitaire	Sous-total	TPS 5,00%	TVQ 9,975%	Total
Sable classe « A »	350 m ³	10.00	3 500.00	175.00	349.12	4 024.12 \$
MG-112	3 900 t.m.	7.28	28 392.00	1 419.60	2 832.10	32 643.70 \$
MG-20	980 t.m.	16.00	15 680.00	784.00	1 564.08	18 028.08 \$
Grand total :						54 695.90 \$

Excavations Tourigny inc.

Type de matériel granulaire	Quantité	Prix unitaire	Sous-total	TPS 5,00%	TVQ 9,975%	Total
Sable classe « A »	350 m³	14.20	4 970.00	248.50	495.76	5 714.26 \$
MG-112	3 900 t.m.	7.00	27 300.00	1 365.00	2 723.18	31 388.18 \$
MG-20	980 t.m.	26.75	26 215.00	1 310.75	2 614.95	30 140.70 \$
Grand total :						67 243.14 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par EMP. Inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour le prolongement de la rue des Jonquilles à EMP inc., et ce, au prix de 54 695.90\$, taxes incluses.

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Adoptée

Résolution : 2013-164

Mandat à M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, pour une description technique du terrain vendu à M. Serge Bergeron.

Attendu que la municipalité a vendu un terrain à M. Serge Bergeron, étant une partie du lot numéro 380; au prix de 5.38 \$ le mètre carré;

Attendu que pour déterminer le coût du terrain, il faut établir sa superficie exacte;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général est autorisé à mandater M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, à effectuer la description technique de la partie du lot 380 vendu à M. Serge Bergeron, afin d'établir sa superficie, et ainsi pouvoir être en mesure de conclure la vente.

Que les honoraires de M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, pour la description technique, sont d'environ 600.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-165

Achat matériel aqueduc pour le prolongement de la rue des Jonquilles.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. François Gingras, inspecteur municipal adjoint, à procéder à l'achat du matériel nécessaire pour le prolongement du réseau d'aqueduc de la rue des Jonquilles sur une distance

d'environ 150 mètres, ainsi que pour l'achat du matériel pour relier les nouveaux terrains au tuyau collecteur de l'égout sanitaire, pour le système écoflo, lequel tuyau collecteur a été aménagé lors de la première phase de la rue des Jonquilles en 2001;

Que le coût du matériel pour le prolongement de la rue des Jonquilles est estimé à 14 380.00 \$, taxes incluses, selon une soumission de J.U. Houle ltée de Victoriaville.

Adoptée

Résolution : 2013-166

Location d'une pelle mécanique pour le prolongement de la rue des Jonquilles.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. François Gingras, inspecteur municipal adjoint, à louer une pelle mécanique avec opérateur, pour creuser la tranchée pour l'aménagement d'une conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre pour le prolongement de la rue des Jonquilles.

Que le coût pour la location de la pelle mécanique, pour ±40 heures de service, est estimé à 5 750.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-167

Location service de Réal Huot inc. pour un branchement au réseau d'aqueduc.

Attendu la complexité de brancher une conduite de 150mm de diamètre à une conduite de 300 m de diamètre, sans un équipement adéquat;

Attendu que l'entreprise Réal Huot inc., effectue ce type de travail, et ce, sans interrompre le service d'aqueduc;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Réal Huot inc., pour le branchement de la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre, de la rue des Jonquilles, à la conduite d'aqueduc principale de l'avenue Provencher de 300 mm de diamètre, et ce, au prix de 2 933.47 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-168

Demande de dérogation mineure de la Ferme Micha inc..

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité de la paroisse de Ste-Julie, soumise par la Ferme Micha inc., par l'entremise de son président M. Ghislain Michaud, et localisée comme suit : 610 rang 6 Ouest, dans la zone 6 A du plan de zonage. Les articles visés par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité de la paroisse de Ste-Julie, sont les articles 7.6.1.d), 7.6.1.i) et 5.4.4 relativement à l'aménagement d'une fournaise extérieure au bois et à l'implantation d'un bâtiment accessoire.

Attendu que la Ferme Micha inc. désire aménager une fournaise extérieure au bois, afin de chauffer la résidence de M. Ghislain Michaud, la laiterie, le garage de la ferme et la résidence de M. Pierre-Luc Michaud et Mme Audrey Pellerin, au 605 Rang 6 ouest.

Attendu qu'une dérogation mineure est demandée pour les points suivants :

- 1) L'installation de la fournaise extérieure est prévue dans la marge de recul avant, alors que l'article 7.6.1.d) du règlement de zonage indique qu'une fournaise extérieure doit être installée dans la marge de recul arrière.
- 2) La fournaise extérieure chauffera 2 propriétés, alors que l'article 7.6.1 i) dudit règlement de zonage permet un seul système de chauffage par propriété.
- 3) Le bâtiment accessoire abritant la fournaise extérieure sera situé à environ 10 mètres de l'emprise de la rue, alors que l'article 5.4.4 du même règlement de zonage, indique une marge de recul avant minimum de 15 mètres.

Attendu que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 25 juin 2013 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de la Ferme Micha inc.;

Attendu que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

Après délibérations, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de la Ferme Micha inc., telle que présentée.

Adoptée

Résolution : 2013-169

Demande de nettoyage d'un cours d'eau par M. Paul Lemelin.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, que la demande de M. Paul Lemelin, pour le nettoyage du cours d'eau Alfred Therrien et de sa branche numéro 1, soit transmise à la MRC de l'Érable.

Que les coûts de nettoyage et les frais inhérents, soient entièrement à la charge des propriétaires riverains longeant le cours d'eau Alfred Therrien et sa branche numéro 1.

Adoptée

Résolution : 2013-170

Demande de M. Michel Lemelin pour remplir le fossé le long de sa propriété.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser M. Michel Lemelin, propriétaire du 866 Rang 8 Est, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, le remblaiement du fossé longeant le Rang 8 Est en façade de sa propriété, soit sur environ 100 pieds de large.

Que les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée

Résolution : 2013-171

Étude pour la mise en place d'un réseau de téléphonie IP.

Attendu que la MRC de l'Érable et la municipalité de Laurierville désirent diminuer leurs coûts en matière de services de téléphonie;

Attendu que la MRC de l'Érable dispose d'un réseau de fibres optiques permettant le déploiement d'un système de téléphonie IP;

Attendu que le conseil municipal de Laurierville souhaite optimiser l'utilisation du réseau de communication haute vitesse par fibre optique qui relie les municipalités et la MRC de l'Érable;

Attendu que la MRC de l'Érable et les municipalités qui y seraient liées profiteront d'économies d'échelle et que les différentes municipalités pourront communiquer entre elles via des appels internes;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Laurierville autorise la MRC de l'Érable à mandater une firme pour effectuer une analyse détaillée des besoins des municipalités et de la MRC concernant la mise en place d'un réseau de téléphonie IP, et ce, au coût approximatif de 5 000 \$ pour l'ensemble des municipalités.

Adoptée

Résolution : 2013-172

Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Attendu que la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Attendu que la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2012, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

Attendu que le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

Attendu le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

Attendu que les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 22 961.47 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

Que la municipalité de Laurierville entend réaliser les travaux suivants :

- Changement ponceau Route du 9^e Rang et travaux de pavage dans ce même chemin : 27 083.00 \$

Que la municipalité de Laurierville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

Que cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Pierre Cloutier demandant comment se comporte le taux de nitrates-nitrites de l'eau potable de la municipalité.

Le directeur général mentionne que le taux en juin était de 5,7 mg N/L, alors que le taux maximum est de 10 mg N/L.

Résolution : 2013-173

Achat d'une tondeuse avec sac.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser M. François Gingras, inspecteur municipal adjoint, à faire l'achat, chez Réparation de petits moteurs Gilbert Labrie, d'une tondeuse autotractée avec sac de marque Toro,

Que la tondeuse est également équipée pour passer de la fonction déchiquetage à la fonction ramassage.

Que le coût de la tondeuse est de 490.95 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-174

Girouette pour le gazébo de l'aire de repos.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard et appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, M. Réjean Gingras, à faire l'achat d'une girouette pour installer sur le dessus du gazébo de l'aire de repos, située dans une partie du stationnement de l'église.

Que le budget maximum alloué pour l'achat d'une girouette est de 300.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2013-175

Délégation de pouvoirs nécessaires à demander des soumissions pour les assurances collectives.

Attendu que la municipalité de Laurierville accepte de faire partie du regroupement de la MRC de l'Érable dans le cadre de son régime d'assurance collective;

Attendu que la municipalité de Laurierville accepte la recommandation de BFL CANADA services conseils inc., de procéder à un appel d'offres public pour son régime d'assurance collective et ce, dans le cadre de la création du regroupement en assurance collective de la MRC de l'Érable;

Attendu que BFL CANADA services conseils inc., agira à titre de consultant expert en assurance collective de l'ensemble des municipalités faisant partie et formant le regroupement en assurance collective de la MRC de l'Érable;

Attendu qu'il est nécessaire pour la municipalité de Laurierville, dans le cadre du regroupement, de déléguer à l'un des membres du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville délègue à la MRC de l'Érable les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des

municipalités formant le regroupement de la MRC de l'Érable, et ce, par l'intermédiaire de BFL CANADA services conseils inc., agissant à titre de consultant expert en assurance collective pour et au nom du regroupement.

Adoptée

Dépôt des indicateurs de gestion 2012.

Comme exigé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les résultats des 17 indicateurs de gestion obligatoires pour l'année 2012. On retrouve également les indicateurs de gestion des années 2010 et 2011 pour fins de comparaison, ainsi que le résultat médian des municipalités de même taille pour certains indicateurs. Les indicateurs de gestion 2012 seront publiés dans le journal local « Le Poliquin » du 12 juillet prochain.

Résolution : 2013-176

Demande d'aide financière pour Journée Bouger en famille de la MRC de L'Érable.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 100.00 \$ dans le cadre de la 20^e édition de la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable, laquelle se tiendra le dimanche 15 septembre 2013 dans la municipalité de Saint-Ferdinand.

Adoptée

Résolution 2013-177

Dédommagement pour l'utilisation de la remorque de M. Alain Bergeron.

Attendu que M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, achète les plants de fleurs pour les divers aménagements floraux de la municipalité, aux Serres de Kinnear's Mills;

Attendu que pour le transport des nombreux plants de fleurs, M. Alain Bergeron a accepté de prêter sa remorque à la municipalité de Laurierville.

Attendu que M. Bergeron a prêté sa remorque sans demander de compensation monétaire;

Après délibérations, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de verser une compensation de 100 \$ à M. Alain Bergeron pour le prêt de sa remorque, pour le transport des plants de fleurs.

Adoptée

Résolution : 2013-178

Transfert au service de loisirs.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 4,000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Réception d'une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour informer la municipalité que monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, a approuvé le règlement 2013-04 de la municipalité de Laurierville, décrétant un emprunt de 140 000 \$ pour le prolongement de la rue des Jonquilles.

- Lettre de M. Rick Lavergne, directeur général de la MRC de l'Érable, indiquant qu'un promoteur cherche un site dans la MRC pour implanter un centre de transbordement de boues. Si la municipalité désire ce type de projet sur son territoire, elle peut communiquer avec M. Lavergne.

Le conseil municipal ne désire pas ce type de projet sur son territoire.

- Lettre de la Commission scolaire des Bois-Francs(CSBF), afin d'expliquer les raisons de l'augmentation des taxes scolaires 2013-2014. La CSBF indique qu'une copie de cette lettre sera incluse avec le compte de taxe scolaire de chaque contribuable.

Liste des comptes

Postes Canada : Frais courrier journal Le Poliquin de juin	83.43
Carte Sonic : Essence du 15/05 au 05/06/2013	415.86
Ministre des Finances du Québec : Remises pour juin.	5 098.79
Receveur Général du Canada : Remises pour juin.	2 005.98
Suspension Victo : Rép. camion à neige	2 451.78
Sable Marco : Palette asphalte froide	697.45
Salaire : Rémunération employés de juillet 2013	12 014.18
SSQ invest. et retraite : Régime retraite juillet 2013	1 196.76
Industrielle Alliance : Ass.-collect. employés juillet 2013	1 490.82
Lavery.ca : Services prof. d'avocat	406.24
Ville de Plessisville :Balayage rues et nettoyer puisards	3 982.89
Karl Côté : Etude dérogation mineure	15.00
Pierre Cloutier : Etude dérogation mineure	15.00
Petite Caisse : Timbres et nettoyage de nappes	95.47
Claire Gosselin : Frais déplacement et ass.-collect. juillet 2013	124.56
OMH : Progr suppl. loyer juillet (résidence Provencher)	50.07
Gilles Bissonnette : Travail pour plantation fleurs	1 692.68
Biolab : Analyses d'eau de juillet 2013	162.98
Hamel Propane : Propane cuisine édifice	24.06
Distributions R. Lachapelle : Matériels édifice	210.23
Buropro : Livres biblio et cable usb	93.19
PG Solutions : Renouvellement anti-virus valide 1 an	126.48
Tessier Récréo-parc : Bancs et table près gazebo	4 033.32
Ornements Fleur de Lys : Matériels pour fontaine près gazebo	459.55
Médias Transcontinental : Annonce appel d'offres	403.11
Plomberie 1750 Inc. : Matériel valve	40.13
B. Prince Electricien : Travaux dans le bureau municipaux	146.81
Scolart : Matériels service de garde	201.49
Extincteur Victo : Service d'entretien annuel des extincteurs	217.63
Sébastien Gingras : Mise à jour du site web	147.58
KMB excavation : Location niveleuse	2 483.46
Lagacé & Frères : Rép. asphaltage et asphalter transitions	51 075.51
EMP Inc. : Travaux rang Scott et ponceau Route 9 ^e Rang.	18 408.08
EMP inc. : Réparation près entrée silo Gilles Bergeron et nettoyage Fossé route de la Station.	3 127.90
EMP inc. : Transitions Rang 7 est, Rang 8 est et Rte de la Station.	16 393.58
EMP inc. : Location niveleuse.	793.33
Ferme Mercier : Travaux clôture réservoir et sortir EMP rue Jonquilles	893.35
Ciments Taschereau : Béton rg Scott réservoir	1 292.41
Gilbert Labrie : Huile	17.25
Claude Joyal : Urée pour tracteur.	47.57
Suspension Victo : Rép. camion d'hiver et vérification	876.79
SCA des Appalaches : Pièces clôture, ponceau Rte de la Station Embellissement, drains rg Scott	824.28
J.U. Houle Itée : Rehaussement avant travaux de pavage rue Grenier.	391.49
Fonds d'information sur le territoire : Mutations juin.	32.00
Imprimerie Fillion enr. : Projet promotion Comité dév. Économique.	25.29
CSST : Ajustement taux de cotisation 2011.	22.73

JM Samson inc. : Location lift pour déchargement mobilier urbain.	34.49
Aline Desrochers : Achat de livres.	47.12
ORAPÉ : Service pour juin.	257.06
Bell Canada : Service pour juillet (estimé).	670.00
Bell Mobilité : Service pour juillet.	38.88
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juin (estimé).	9 200.00
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour juin (estimé).	950.00
Xérox Canada ltée : Service pour juin.	90.28

Résolution : 2013-179

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 juin 2013.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 juin 2013, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 757 105.58 \$, et des déboursés au montant de 683 742.49 \$, laissant un solde en caisse de 389 241.58 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2013, les revenus et dépenses au 30 juin 2012.

Varia.

Résolution : 2013-180

Panneau « Échec au crime ».

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de participer au programme « Échec au crime » de la Sûreté du Québec, en faisant l'achat d'un panneau 4 X 8 « Échec au crime » (anciennement info-crime), au coût de 40.00 \$.

Que le panneau sera installé entre la rue Mercier et la Route 116, soit sur l'infrastructure déjà existante.

Adoptée

Résolution : 2013-181

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier